

PARCE QUE ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

Risques encourus

En cas de contrôle,

L'absence d'attestation autorisera l'administration Fiscale à vous dresser une amende forfaitaire de :

7500 €

Par logiciel ou système non certifié.



Le contrevenant devra régulariser sa situation dans les 60 jours